



RCS : LE MANS

Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00681

Numéro SIREN : 753 459 262

Nom ou dénomination : YB DISTRI

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2014 sous le numéro de dépôt 4955

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

RECEPISSE DE DEPOT

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Gtesarthe@aol.com www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

CODIS CONSEILS

CS 31906 - 2ème étage
22 Rue Jean Jaurès
29219 BREST CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2012 B 681 / 2014-A-4955

Le Greffier du Tribunal de Commerce DU MANS certifie qu'il a reçu le 12/12/2014, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 30/09/2014

- Modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice social

Concernant la société

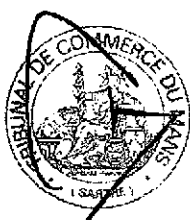
YB DISTRI
Société à responsabilité limitée
62 rue Nationale
La Boule d'Or
72330 Cerans Foulletourte

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-4955 le 15/12/2014

R.C.S. LE MANS 753 459 262 (2012 B 681)

Fait à LE MANS le 15/12/2014,

LE GREFFIER



YB DISTRI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 16.000 €
SIEGE SOCIAL : 62 RUE NATIONALE- LA BOULE D'OR
72330 CERANS FOUILLETOURTE
753 459 262 RCS LE MANS

PROCES VERBAL DE DECISIONS **DE L'ASSOCIE UNIQUE** **EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2014**

Le soussigné:

Yannis BELANGER

Seul associé de la société à responsabilité limitée YB DISTRI, et représentant par conséquent la totalité des 800 parts sociales composant son capital social.

Monsieur BELANGER intervenant par ailleurs en qualité de gérant de la société YB DISTRI.

1°) Après qu'il soit rappelé et exposé ce qui suit :

Le 18 décembre prochain, la société YB DISTRI doit faire l'acquisition du fonds de commerce de supermarché à enseigne CARREFOUR MARKET sis à CERANS FOUILLETOURTE (72) qu'elle exploite actuellement dans le cadre d'un contrat de location gérance.

Afin d'arrêter des comptes annuels à la date de changement d'exploitation du fonds, il convient de procéder à la clôture des comptes de l'exercice en cours le 18 décembre 2014 au lieu du 30 septembre 2014.

2°) Déclare être appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

YB
—

3°) A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier exceptionnellement la date de clôture de l'exercice en cours pour la fixer au 18 décembre 2014 au lieu du 30 septembre 2014.

L'exercice en cours, ouvert le 1^{er} octobre 2013, aura par conséquent une durée exceptionnelle de 14,5 mois.

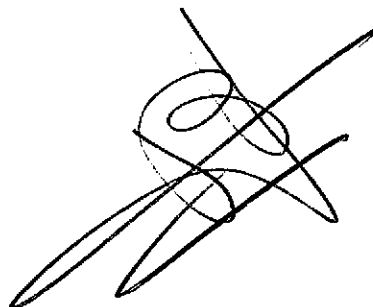
La modification est exceptionnelle de sorte que la date de clôture habituelle des exercices suivants restera le 30 septembre, et pour la première fois le 30 septembre 2015.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Yanis BELANGER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'B' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.